



## Édito

### Inventer n'est pas innover!

Une invention devient une innovation dès lors qu'elle est sur le marché. Pour que s'opère cette évolution, deux réactions sont sollicitées, celle des politiques et celle de la société civile. Leur assentiment conditionne en quelque sorte le progrès technologique. Le cas des innovations dans le secteur de la protection des plantes l'illustre parfaitement. Avec l'Anses, un dispositif d'évaluation parmi les plus efficaces d'Europe a été mis en place pour mesurer non seulement la pertinence mais aussi l'impact environnemental et sanitaire de ces inventions. Cet automne, le feu vert a été donné pour mettre sur le marché des solutions fongicides de nouvelle génération alors que des traitements de semence et l'OGM Mon 810 restent bloqués. Le filtre politique prive le monde agricole d'innovations à fort potentiel économique, productif, le tout sans preuve a priori d'impacts nocifs sur les écosystèmes et la santé. Peu importe l'avis scientifique favorable, peu importe l'aval du Conseil d'État, l'application du principe de précaution se radicalise. Il est dommage de priver la France d'atouts qui renforceraient sa compétitivité sur le secteur agro-alimentaire.

**Jean-Charles Bocquet**  
Directeur général de l'UIPP

**Au 1<sup>er</sup> octobre 2014,**  
**près de 800 000 personnes**  
**devront être certifiées.**  
**Déjà 140 000 agriculteurs ont**  
**été formés lors de la période**  
**expérimentale.**

## CERTIPHYTO

## GROS PLAN

### SÉCURISER L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

La garantie d'une utilisation appropriée des produits phytopharmaceutiques, nécessaire à la maîtrise des risques sanitaires et des risques liés à la santé publique et à l'environnement, implique un niveau de formation adéquat et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs : fournisseurs, distributeurs, conseillers, applicateurs. Tel est l'objet du décret n° 2011-1325, paru au *J.O.* du 20 octobre 2011, qui réforme en profondeur l'agrément professionnel et met en place la certification individuelle, en application de la loi Grenelle 2.

#### UN AGRÉMENT RÉFORMÉ

Est désormais soumise à agrément toute entreprise de distribution de produits phytopharmaceutiques, toute entreprise d'application en prestation de service, et toute entreprise de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. L'obtention de ce nouvel agrément, qui doit se faire d'ici au 1<sup>er</sup> octobre 2013, passe obligatoirement par une certification d'entreprise et par une certification individuelle pour l'ensemble des salariés concernés par la vente ou le conseil de produits phytopharmaceutiques.

#### SEPT CERTIFICATS INDIVIDUELS ADAPTÉS

Sont parus, au *J.O.* du 22 octobre, quatre arrêtés d'application portant création et fixant les modalités d'obtention des certificats individuels pour les vendeurs, les conseillers, les exploitants agricoles, les salariés, les applicateurs en prestation de service et les modalités d'habilitation des centres. Ces certificats, obtenus à la suite d'une formation ou d'une évaluation, sont délivrés pour une durée de cinq ans renouvelable, portée à dix ans pour les décideurs et opérateurs en exploitations agricoles. Ils sont au nombre de sept, définis selon l'activité du professionnel.

Ainsi, pour les utilisateurs professionnels, les certificats sont adaptés selon la fonction exercée quant à l'utilisation des produits (décideur ou opérateur), et selon le lieu d'activité (hors exploitation agricole ou en exploitation agricole). Pour les distributeurs, une différenciation est opérée entre les produits destinés aux professionnels et au grand public. Enfin, pour les personnes exerçant une activité de conseil, est créé un certificat « conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ». ■



### CERTIFICATION INDIVIDUELLE: QUATRE VOIES POSSIBLES POUR L'OBTENIR

Le contenu et la durée des programmes de formation visant l'obtention d'un certificat individuel sont détaillés dans les arrêtés d'application parus le 22 octobre. Ils sont adaptés à chaque métier mais portent tous sur quatre thèmes : la réglementation, la prévention des risques pour la santé et de ceux pour l'environnement, les stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

Quatre voies sont possibles pour obtenir ces certificats :

- une formation adaptée à chaque activité et à chaque catégorie de certificat ;
- une formation allégée suivie d'un test, et assortie, le cas échéant, d'un approfondissement ;
- la réussite à un test complet ;
- sur diplôme ou titre obtenu depuis moins de 5 ans.

## Relever le défi de la communication sur l'innovation

### « Communiquer sur une agriculture innovante. »

Tel est le défi que compte relever l'UIPP en lien avec les organisations professionnelles agricoles : Orama (producteurs de grandes cultures), Jeunes Agriculteurs et FNSEA... L'idée a germé lors d'un colloque organisé à Paris le 16 novembre sur le thème : « Quelle place pour l'innovation en agriculture ? » Pour Jean-Pierre Princen, président de l'UIPP, « *il faut donner du plaisir au*

*consommateur et trouver des éléments communs de dialogue. Ce devrait être le rôle de la communication que nous comptons lancer avec les agriculteurs. Elle est ouverte à tous !* »

Dans ce cadre, communication et action sont indissociables. « *Nous agissons prioritairement sur deux dossiers pour protéger notre agriculture* », a-t-il souligné. Le premier porte sur le risque de contraindre 1,5 million d'hectares de terre à ne plus produire, allusion aux mesures de restriction destinées aux 507 zones de captage prioritaire Grenelle. Le second levier doit agir sur la perception qu'a le grand public de l'agriculture. Écophyto, gestion du parcellaire, pilotage des exploitations sont autant de thèmes où les technologies innovantes ont toute leur place.

« *Le plus grand risque pour notre agriculture, serait de ne plus avoir d'innovations !* », a souligné Rémi Haquin, agriculteur mais aussi président de la Commission environnement d'Orama. Le refus du progrès scientifique pourrait acter la fin d'une agriculture française compétitive !

### L'INNOVATION EST PLURIDISCIPLINAIRE

L'innovation mérite d'être réhabilitée auprès du consommateur. Pluridisciplinaire, elle implique le



L'innovation, trop souvent associée au cliché du savant fou, mérite d'être réhabilitée auprès du consommateur. D'où l'initiative de créer une plateforme commune de communication entre interprofessions. Elle a été suggérée le 16 novembre lors du colloque « Quelle place pour l'innovation en agriculture ? », organisé à Paris.

« *Communiquer sur une agriculture innovante et respectueuse de l'environnement : un enjeu fondamental* », a souligné Xavier Beulin, président de la FNSEA.



chercheur comme l'agriculteur sur les aspects techniques, liés à la recherche fondamentale, à l'agronomie, à la communication

Selon une enquête conduite par la Sofres, ce sont les multinationales et les scientifiques qui portent l'innovation aux yeux des consommateurs, et non les agriculteurs. Quant à « produire plus », cela est lié à « produire moins bien », la qualité s'opposant à la quantité.

Pourtant, innovation et respect de l'environnement sont complémentaires. Preuve en est le pilotage grâce à la haute technologie pour appliquer au plus juste les intrants, ou encore le progrès génétique. « *L'innovation se tient d'abord chez les agriculteurs, qui expérimentent en continu de nouvelles techniques* », a conclu Jean-Pierre Princen. ■

## RÉSIDUS DE PESTICIDES DANS L'ALIMENTATION : 97,4 % DE TAUX DE CONFORMITÉ

Le taux d'échantillons alimentaires analysés au cours de l'année 2009 au sein de l'Union européenne conformes aux limites maximales de résidus (LMR) autorisées s'élève à 97,4 %, soit près d'1 % de plus qu'en 2008 : telle est la conclusion du troisième rapport annuel de l'Efsa, l'Autorité européenne de sécurité des aliments, sur les résidus de

pesticides, publié le 8 novembre. Ce pourcentage de conformité s'élève même à 98,5 % si l'on ne considère que les produits provenant de l'UE. Selon le rapport, « *le dépassement des LMR a plus souvent été observé dans des échantillons provenant de pays situés en dehors de l'espace économique européen (6,9 % des échantillons)*. » Ces résultats

proviennent d'analyses réalisées par les 27 États membres ainsi que la Norvège et l'Islande sur près de 68 000 échantillons prélevés sur 300 produits alimentaires. Jusqu'à 834 substances actives ont été recherchées. Pour l'UIPP, « *ces progrès qui se confirment année après année viennent saluer les efforts de la filière agricole* ». ●